

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DJS 189 Subvention (4.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances, au titre de la Jeunesse.

M^{me} Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances domiciliée à la Maison des associations du 14^e arrondissement 22, rue Déparcieux (14^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (13593) pour son projet « Marianne et Moi ; Lien social – Appropriation par les jeunes des ressources, pour vivre pleinement sa ville » (2018_05614).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO